

[> France](#)

Mont-Saint-Michel. La pollution des eaux de la baie inquiète

Publié le 22 juillet 2019 à 17h09 Modifié le 23 juillet 2019 à 06h00

3 VOIR LES COMMENTAIRES



Les moutons de prés-salés, dont la viande est très réputée, sont pointés du doigt. Mais ils ne sont pas les seuls à polluer la baie du Mont-Saint-Michel. (Photo Charly Triballeau/AFP)

Déjections de moutons de prés-salés ou systèmes d'assainissement insuffisants : à l'est de la baie du Mont Saint-Michel, trois plages sont interdites à la baignade pour toute la saison après cinq années de pollution, et les producteurs de moules et d'huîtres s'inquiètent.

« La côte, c'est le tourisme, la conchyliculture. C'est aussi les agneaux de prés-salés. Il faut protéger la qualité des eaux, faire en sorte que l'activité économique et l'activité écologique puissent se concilier », a affirmé, début juillet, la secrétaire d'État à la Transition écologique, Emmanuelle Wargon, à Montmartin-sur-Mer (Manche) avant de signer un plan pour une « reconquête de la qualité des eaux » littorales à Coutances. Objectif affiché : « Éviter les fermetures de baignades et de commercialisation des produits conchyliques ».

Dans ce secteur aux paysages de carte postale, réputé pour ses agneaux estampillés « AOP Prés-Salés Mont-Saint-Michel », la baignade est interdite sur trois plages depuis la saison 2018 : une à Montmartin-sur-Mer, une à Granville et une troisième à Saint-Jean-le-Thomas, selon l'Agence régionale de santé (ARS). Car l'eau y « a été de qualité insuffisante pendant cinq années consécutives ».

« On est dans un pays sous-développé »

La pollution menace évidemment le tourisme, même si Granville et Saint-Jean-le-Thomas disposent d'autres plages, avec une eau de bonne qualité. Mais, du côté des conchyliculteurs, dans cet important bassin de production de moules et d'huîtres, la colère gronde.

« On est dans un pays sous-développé. On est en 2019 avec des maisons pas raccordées, des réseaux d'assainissement obsolètes et donc des toilettes qui se vident dans la mer, dans des zones marines protégées en plus. Et c'est moi qui suis responsable si un client est malade », tonne Franck Le Monnier, membre du comité régional de conchyliculture (CRC) installé à Chausey, île située en face de Granville, premier port français de pêche de coquillages.

L'État en ferait déjà suffisamment

Sollicitée, la préfecture n'a pas donné suite. Un autre professionnel interrogé se dit « désespéré » et ne veut plus répondre aux journalistes. Six producteurs d'Hauteville-sur-Mer, qui jouxte Montmartin-sur-Mer, ont ainsi demandé au tribunal administratif de Caen d'obliger le préfet à « remédier définitivement aux pollutions subies par la zone de production conchylicole ».

Mais les juges les ont déboutés. Ils ont estimé que le préfet avait déjà agi en imposant le retrait anticipé des ovins des pâturages avant les grandes marées et en rappelant à vingt élus locaux leurs obligations en matière de surveillance des systèmes d'assainissement.

Les moutons ne sont pas les seuls en cause

Selon une expertise judiciaire obtenue par les conchyliculteurs et remise en juin 2013, le « lessivage des zones herbeuses où paissent de nombreux ovins par les marées de coefficient supérieur à 90 » est, en effet « une source de pollution largement majorant » dans ce secteur.

De Portbail (Manche) à Cherrueix (Ille-et-Vilaine), l'AOP « Prés-Salés du Mont-Saint-Michel » affiche une dizaine d'élevages. Mais l'expertise cite également « le lessivage par les précipitations », « l'absence de curage » d'un cours d'eau, « la non-conformité des systèmes d'assainissement individuels » et « les dysfonctionnements ponctuels de stations d'épuration ».

« Des investissements colossaux »

« Une mairie, même d'une ville très très touristique de Normandie, ne peut pas dimensionner pour l'année entière une station d'épuration d'une capacité 15 à 20 fois supérieure à sa population hivernale. Ce sont des investissements colossaux », explique Guillaume Fortier, directeur du laboratoire normand Labéo, qui mesure la qualité de l'eau.

En novembre, le syndicat mixte d'assainissement de l'agglomération granvillaise (Smaag) doit comparaître devant le tribunal de police de Coutances pour « non-déclaration » d'un événement « nuisible au milieu aquatique », « commis » du 1^{er} décembre 2017 au 8 décembre 2018. Le Comité régional de conchyliculture doit être entendu comme victime.

De son côté, l'université de Caen prépare une étude baptisée Sanitaqua 2 lancée en janvier sur le littoral proche de Coutances, parce que « tout le monde était affolé par les analyses », selon Alain Rincé, professeur à l'université de Caen. Les résultats sont attendus d'ici un an. En attendant, « la problématique » des pollutions fécales, humaine ou animale, « se retrouve sur toutes les côtes françaises », souligne Guillaume Fortier.